

Cher Monsieur Peano,

J'ai bien reçu votre honorerie du 15 ct, à laquelle il m'a été impossible de répondre plus tôt; depuis 15 jours j'ai été constamment absent, occupé en province comme membre de jury d'examen dans diverses écoles.

Vous voulez bien me demander mon opinion concernant les propositions adoptées par l'Academia en 1910; je me fais un plaisir de vous dire mon impression sur chaque § des propositions publiées dans Discussiones, Tome II, n° 1, page 4.

§ 1. — Cette proposition n'est pas claire. Que signifie internationale? Il faudrait définir l'internationalité, dire comment on la mesure. Pour apprécier l'internationalité d'un mot, faut-il compter les langues dans lesquelles ce mot existe ou bien le nombre de personnes qui parlent ces langues? Peut-on considérer comme existant dans une langue un mot qui a produit dans cette langue des dérivés (composés) assez différents par la forme et par le sens du mot primitif. Belle quelle est formulée actuellement, la proposition du § 1 n'a pas de sens précis. Je crois même que le sens que vous lui donnez est tout différent de celui que lui attribue la majorité des interlinguistes.

Autre critique. Je n'accepte pas le principe de la grammatica simplice ad maximo. Je crois que la grammaire tout comme le vocabulaire doit être internationale ad maximo; la langue n'est pas un problème de logique; c'est un organisme vivant, dont nous devons respecter même les absurdités. Une absurdité sanctionnée par l'opinion publique est, philologiquement parlant, la vérité; puis si elle est conforme à la logique populaire, qui n'est pas celle des savants. Un élément grammatical, qui existe dans la majorité des langues, est, par le fait même qu'il existe, un élément nécessaire; il répond à un besoin mental.

Si j'étais libre de formuler comme je l'entends le § 1, je dirais: Uterque de Academia habe vocabularios et grammaticas internationales ad maximo. Mais il faudrait définir l'internationalité: es internationale id que existe in maximo numero de linguas, sub forma bene recognoscibile.

§ 2. J'ai voté ce §, parce que je l'avais compris tout autrement que je ne le comprends aujourd'hui. J'avais compris que communis ad vocabularios etymologica était presque synonyme de communis ad linguas. Je vois aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. Ainsi le mot lucce est commun aux vocabulaires étymologiques de ADFHPR, mais il n'est pas commun ad linguas, même en tenant compte des modifications de forme que ce mot pourrait avoir subies; il n'existe pas dans les langues susdites comme mot simple; il ne s'y trouve que dans des composés.

En somme ~~ce principe~~ le § 2 tend à formuler un nouveau principe d'internationalité: es internationale vocabulo que habe producta, in linguas ADFHPR, derivatos quocumque, simplice aut composito, etiam si derivativum es occulto, invisibile pro publico.

Ce principe est contraire à celui de la compréhension immédiate qui a toujours été considérée par les interlinguistes comme le critérium de l'internationalité.

Je considère la compréhension immédiate comme le plus important facteur de succès de la langue internationale. Je serais même tenté d'affirmer le principe de la compréhension immédiate en tête des propositions de l'Académie. Au lieu du § 1, je dirais :

Lingua de Academia es comprehensibile a primo visu pro omni personis instructo de ~~non~~ omni nationalitate.

Voilà la vraie et la seule définition ~~valable~~ de l'internationalité. L'étymologie n'est qu'un facteur de l'internationalité; un facteur indirect, que nous appellerons à notre secours quand la compréhension immédiate fait défaut. Elle n'est pas la base de l'internationalité.

Pour revenir à la proposition du § 2, je préfère la rédaction : Academia adopta vocabulos commune ad linguas ADFH IPR.

Tous dites qu'il n'y a que très peu de mots qui sont identiquement les mêmes dans les 7 langues. C'est vrai, mais tout le monde comprendra qu'il faut entendre le mot commune dans un sens plus large : vocabulo existe in plure linguas, si existe in isto linguas vocabulos habente cum forma simile et significatione ~~est~~ identico. Vous pouvez, si vous le désirez, ajouter : et etymologia identico. Mais cela n'a pas d'importance. Car si ~~des~~ mots d'étymologie différente sont les mêmes par la forme et par la signification (mespilo), je n'hésiterais pas à les considérer comme internationaux, communs (pour le grand public). Il y a d'ailleurs très peu d'exemples de ce genre.

Le reproche que vous formulez contre l'expression commune ad linguas peut être fait contre le § 6 : vocabulos internationalis existente in latino. Il y a très peu de mots internationaux qui ont la même forme ~~existente~~ que dans le latin. Les mots (ADF) Rose non existe in latino; car rose n'est pas identique à rosa.

§ 3 J'accepte ce §, mais je préfère la formule : omni vocabulo commune ad linguas ADFH IPR.

Tous dites qu'il faut 20.000 pages pour publier ce vocabulaire. Je réponds qu'il n'est pas nécessaire de publier ce vocabulaire en entier. Il suffit d'adopter le principe et de publier vocabulario de voces plus frequente. Un vocabulaire de 20.000 mots, de M. Basso donnerait toute satisfaction au public; quant aux personnes <sup>comme celui de</sup> qui auraient besoin de plus de 20.000 mots, ce seront des personnes très instruites, et par là fait même capables de vérifier si un mot est commun à ADFH IPR. Il existe d'ailleurs des vocabulaires des 5 langues susdites; je possède un dictionnaire ADFH IPR, qui me rend de grands services, pour juger de l'internationalité immédiate d'un mot.

§ 4 Ce § n'est pas clair. Il semble vouloir dire que pro botanica, zoologia, etc = pro usu scientifico, l'Académie adopte les nomenclatures scientifiques existantes. Ceci, je l'accepte évidemment. Mais on peut aussi donner une autre interprétation : Academia adopta pro usu vulgare omni vocabulo que es in usu in scientia.

Pour éviter toute erreur, il faudrait dire : « Academia non cura de lingua scientifico; illo adopta nomenclaturas in usu in scientia. Mais une telle proposition serait un coup d'épée dans l'eau ».

§ 5 Academia prepara vocabulario de voces non definitas . . . . . Je crois que le nombre des mots non définis est très-grand (des centaines, des milliers de mots); je crois que le choix de ces mots ne peut pas être abandonné au hasard des circonstances; il faut fixer des principes. Car le choix des voces non definitas peut modifier complètement le type de la langue.

En somme, je regrette toujours que l'Académie n'ait pas défini l'internationalité.

§ 6. J'accepte ce §, mais je voudrais voir définir exactement le thema.

Je note que dans certaines publications vous modifiez légèrement la rédaction du § 3 : vocabulos anglo existente in latino n'est pas la même chose que vocabulos anglo-latino = vocabulos latino existente in anglo. C'est le renversement de la formule et cela change la portée de la proposition. Par exemple : mane n'est pas un vocable anglais existant en latin, mais c'est un vocable latin existant en anglais [in a (non in A)].

§ 7 Je voudrais que l'Académie dise comment on peut supprimer la finale voyelle des thema latin. C'est pour moi une question capitale.

§ 8 Je ne comprends pas le fond de ce §.

§ 9 J'accepte ce paragraphe. N'y aurait-il pas moyen de l'élever : Nomen propriis habet orthographia nationale aut magis proxima ad nationale, exceptis aliquos nomen geographicis que habet orthographia latina bene cognita (Germania, Helvetia)?

§ 10 Je n'accepte pas ce §; je suis partisan de la prononciation moderne du c, du g, du ti, etc.

§ 11 Je n'accepte ce § que comme une tendance ~~caution~~ et pourvu que des partisans de la grammatica nulla ne veillent pas imposer à l'Académie leur système.

§ 12 Je n'approuve pas ce §, qui flège à supprimer l'article : in dubio libertas. Ou bien l'Académie ne doit pas parler des articles. Si elle en parle pour dire qu'on peut les supprimer, elle doit aussi dire qu'on peut les employer.

§ 13 Je juge inutile de dire qu'on peut supprimer l's du pluriel; cela a déjà été dit (éléments non nécessaires) dans le § 11. Répéter de ce fait, c'est affirmer trop fortement un principe qui ~~est~~ n'est pas admis par tous les membres.

§ 16. Cela est bon, conforme à une tendance internationale réelle.

§ 17. Je regrette vivement ce §, qui donne à l'Académie un cachet de mercantilisme; cela blesse.

En somme je suis d'accord avec les principes fondamentaux:

1° Vocabulaire anglo-latin

2° Orthographe latine.

Mais je critique la plupart des autres propositions. Cependant je suis d'avis comme vous que: construction de interlingua es longa et difficile, et debet es facto cum ordine et tactico.

Je suis donc plein de patience et de tolérance; j'attends plus de temps et de la libre pratique que des décisions théoriques de l'Académie; tout ce que je demande à l'Académie, c'est de ne prendre aucune décision qui blesse vivement mes opinions, de ne pas trancher dogmatiquement les questions douteuses, de ne pas interdire les articles et les suffixes grammaticaux; je ne lui demande pas d'adopter ces éléments grammaticaux, mais seulement de ne pas les ~~diffuser~~ prohiber.

En ce qui concerne les articles, je suis décidé à adopter el et un.

Pour les suffixes verbaux, j'adopte provisoirement: re (au lieu de re), t (au lieu de to), nte, va (ou peut-être ba; je préfère va, parce que c'est un moyen terme entre ba et vi du latin), ra et re. Mais je ne puis rien arrêter définitivement à cet égard, avant d'avoir une solution de la question des finales des substantifs et de l'adjectif. Je crois utile, indispensable même au succès de la langue dans les pays du nord de fournir au public un système facile de suppression des finales latines. Les finales latines sont considérées par beaucoup d'interlinguistes comme trop difficiles. Nous devons donner à ces personnes la solution de cette question. La langue aura ainsi deux systèmes de finales, entre lesquels le public choisira librement.

Personnellement je n'aime pas du tout l'o des adjectifs, sans bono lingua, isto proportione. Je crois que l'e serait une bonne terminaison (facultative) pour les adjectifs. Concernante el substantivos me hesita semper multum. Me stude iste questione cum patientia. In el ultim numero de Lingua Internationale me face un esperimento de suppressione del finales latin, que me recomenda a vestre bon attentione. Vos habe el principio que vos non debe organisar opinionis contrarie ad vestre; iste principio non es juste; vos debe organisar opinionis que potest contribuer al successu de nostre idea, omne opinionis que es conforme a un certe minimum, contribute per exemplo iste propositionis: vocabulario anglo-latin et orthograpia latin. - Pro omne ceter punctis vos permittere un grande libertate et etiam us organisar el differenti opinionis contrarie. Me non crede bon que Academia accepta sociis que impede in societate cum sole scopo de lectura el opere del Academia.

Lingua Internationale de Augusto  
es in perfecto.

Votre dévoué,  
J. Meesmans